

Comment empêcher les fuites aux examens? La parade se précise

Les parlementaires poursuivront leurs auditions ce lundi avant de futurs décrets.

Comment des questionnaires d'évaluations externes ont-ils pu fuiter au mois de juin, obligeant la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), à annuler la tenue des épreuves de sciences et de langues pour les élèves de deuxième secondaire, et d'histoire pour les rhétoriciens? Comment pourra-t-on éviter de telles débandades à l'avenir?

D'auditions en auditions, d'experts en experts, les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'attellent à ces questions. Après les cadres de l'administration et des spécialistes étrangers qui organisent de telles épreuves (en France ou au Luxembourg), les parlementaires auditionneront ce lundi, en commission, des informaticiens pour discerner d'éventuelles pistes de sécurisation à l'avenir.

Le parcours d'un questionnaire, de sa conception à la table d'examen, s'apparente en effet à un long périple aux multiples embranchements, où risquent à chaque fois de se produire des fuites.

Une distribution périlleuse

La rédaction même de ces examens est fastidieuse: il faut réunir des inspecteurs et des professeurs qui doivent s'accor-

der sur la formulation des questions. Les réunions sont régulières et les brouillons s'échangent par mail ou via une dropbox. "Il n'y a aucune plateforme d'échange sécurisée comme cela existe dans d'autres pays", s'inquiète la chef de file MR au Parlement de la Fédération,

Françoise Bertieaux. "En France, si la conception est aussi longue, une épreuve bis est directement rédigée afin qu'elle puisse être distribuée en cas de fuite de la première." La libérale ajoute: "Soulignons de surcroît que leur questionnaire ne fait que quatre pages. Le nôtre est très épais, ce qui rend la logistique de la distribution périlleuse."

Une fois les feuilles imprimées, les vrais risques d'éparpillement apparaissent. Les questionnaires sont envoyés une dizaine de jours avant la tenue des épreuves dans des centres de distribution régionaux (qui sont souvent des écoles). Où on n'a pas l'assurance de trouver des coffres-forts ou des locaux réellement sécurisés.

Les directeurs ou les préfets, débordés, envoient souvent une personne disponible dans une grande voiture ou dans la camionnette de service afin d'aller chercher au plus vite les volumineux paquets. Une fois arrivés dans les écoles, ces paquets seront alors régulièrement ouverts afin d'être répartis en piles. "En France, les enveloppes arrivent scellées dans la salle d'examen. Chez nous, de nombreuses manipulations

sont possibles avant la tenue même de l'épreuve", poursuit Françoise Bertieaux.

Pire sans doute: en Belgique, l'heure de début de ces examens n'est fixée dans aucune circulaire et peut varier d'une école à l'autre. "C'est au niveau de ces étapes en effet que les règles devront être bien précisées", acquiesce Marie-Martine Schyns pour le CDH.

Course contre la montre

Mais en juin dernier alors, que s'est-il passé? Au cabinet, on attend les conclusions des enquêtes disciplinaires. Ce qui est certain, c'est que le 4 juin, au

moment de la distribution, personne ne parlait encore de fuites. Ces dernières ont donc eu lieu entre le dispatching et la tenue de l'épreuve. Les photos de feuilles imprimées qui se sont répandues sur Internet le prouvent à leur tour.

Faudrait-il donc avant tout réaliser un travail décretal pour interdire l'ouverture des paquets avant la tenue de l'épreuve? C'est une des options envisagées. Au-delà des enquêtes disciplinaires en cours, à qui aurait pu profiter ce "crime"? Aux seuls élèves qui ont finalement vu leurs examens annulés? Aux opposants de telles épreuves externes qui voulaient fragiliser le système?

En attendant les réponses à ces questions, les parlementaires cravachent pour présenter des propositions avant la fin de l'année. Pour que les futurs décrets soient d'application en juin 2016.

BdO

Le cabinet attend les conclusions des enquêtes disciplinaires.